

NAM PHONG

REVUE BILINGUE LITTÉRAIRE ET DE DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Tombeaux Royaux



Loin de Hué et de la Rivière des Parfums.... A trois kilomètres du chef-lieu de la province de Go-Cong en Cochinchine française, à environ soixante kilomètres de Saïgon, dorment, dans une enceinte mousue, des morts qui furent grands dans les Annales de l'Empire. Au cours de sa dernière inspection des provinces maritimes de la Cochinchine le Gouverneur Général Robin tint, dans une pensée délicate et pieuse, à se rendre en pèlerinage à ce coin de terre qui fut l'un de ceux auxquels l'Empereur Tu-Duc, au temps de la conquête, attachait le plus de prix. Cette province vit naître, de la haute famille du Ministre Pham-dang-Hung, l'impératrice Tu-Du que beaucoup d'historiens considèrent comme l'inspiratrice de la politique de Tu-Duc, son fils et son élève, qui eut toujours pour elle la vénération la plus admirative. Elle avait rendu, comme s'exprime la stèle érigée sur le tombeau paternel auquel M. Robin rendit visite, « la dynastie des Nguyen aussi brillante que Do-Son et Sang-Ti », les dynasties célèbres de Ha et Chau dans les Annales Chinoises. Elle avait été pour l'empereur Thiêu-Tri une épouse dévouée, au sein du palais impérial une maîtresse de maison attentive et ferme, toute romaine par le caractère, au milieu de la Cour une lettrée de haute classe et un jugement réputé droit et sûr auquel la politique annamite, en des heures difficiles, se référait souvent.

Le paysage dans lequel reposent à Go-Cong, les ascendants directs de l'illustre défunte, au milieu de la plate rizière, n'a qu'une modeste apparence. Derrière une enceinte, une maison de culte dans le style annamite, au toit incurvé, aux maçonneries polychromes ; des pavillons abritant des stèles, des mausolées aux lignes sereines et aux formes massives. Tel est le site qui, pour la première fois depuis plus d'un siècle, vit venir en M. Robin le plus haut représentant de la République française à laquelle il a été confié, après combien de scrupules, combien de luttes, combien de négociations !

Tu-Duc retarda longtemps, à cause de ces tombeaux de Go-Cong, la ratification des actes diplomatiques qui devaient céder à la France la Basse-Cochinchine. Lorsque le 15 Mars 1874 fut enfin conclu le traité de paix — qui est devenu d'ailleurs caduc et a été remplacé par celui de 1884 — les représentants du Monarque eurent soin, en cédant les provinces du Sud de l'Empire, de stipuler expressément l'inviolabilité des tombeaux de Go-Cong et les privilèges particuliers qui leur demeureront reconnus ainsi qu'aux descendants de la famille de l'Impératrice mère : L'article 5 de ce traité est ainsi conçu :

« ARTICLE 5. — S. M. le Roi de l'Annam reconnaît la pleine souveraineté de la France sur tout le territoire actuellement occupé par elle et compris entre les frontières suivantes :

A l'Est, la Mer de Chine et le Royaume de l'Annam (province de Binh-Thuân) ;

A l'Ouest, le golfe de Siam ;

Au Sud, la Mer de Chine ;

Au Nord, le Royaume du Cambodge et le Royaume d'Annam (province de Binh-Thuân).

« Les onze tombeaux de la famille Pham, situés sur le territoire des villages de Tân-Nien Đông et de Tân-Quang-Đông (province de Saïgon) et les trois tombes de la famille Hô, situées sur les territoires des villages de Linh-Chiêu Tây et Tân-May (province de Biên-Hoà) ne pourront être ouverts, creusés, violés ni détruits.

« Il sera assigné un lot de terrain de cent m² d'étendue aux tombes de la famille Pham et un lot d'égale étendue à celles de la famille Hô. Les revenus de ces terres seront consacrés à l'entretien des tombes et à la subsistance des familles chargées de leur conservation. Les terres seront exemptes d'impôts et les hommes de ces familles seront également exemptés des impôts personnels, du service militaire et des corvées ».

Les cinq tombeaux qui s'élèvent sur le territoire du village de Tân-Nien-Dong, à 3 kilomètres de Gocong actuel, ont une valeur historique particulière, abritant les restes des ascendants directs de la Mère vénérée de l'Empereur Duc-Tôn (1).

Tous les morts sont divinités en pays annamites, mais la morte qui attirera sur ces sépulcres tant de protection et de sollicitude, dans l'Olympe ou le Ciel annamite, reste Impératrice parmi les divinités com-

(1) Note pour nos lecteurs européens : Duc-Tôn est le nom posthume de l'Empereur Tu-Duc.

me elle a été Impératrice de son vivant. N'est-elle pas celle dont les Annales officielles, dans leur foi naïve et charmante, relatent maints miracles qui auraient environné sa naissance comme les dates les plus remarquables de son existence terrestre ? Lorsqu'elle vit le jour, sa venue adoucit les eaux des puits de toute la province et chassa toutes les maladies qui auparavant étaient produites par cette eau insalubre et impure. Les fleuves apportèrent plus d'alluvions sur leurs rives ; des terres nouvelles, fertiles et miraculeusement formées à l'image de carapaces de tortues, se couvrirent de riantes moissons et de frais et verts bosquets. A quatorze ans, elle entra au gynécée du prince héritier et se distingua par ses vertus. Un génie lui apparaît en songe pour lui annoncer la naissance du futur empereur Tu-Duc.

... Au milieu même de son règne, Tu-Duc demeurait devant sa mère dans l'attitude craintive d'un enfant tendre et soumis. Sa plus grande punition était de lui voir manifester du déplaisir. Une fois, au cours d'une excursion de chasse, des inondations subites l'empêchèrent de regagner la capitale à la date qu'il s'était fixé. Or, bientôt, devaient avoir lieu d'importants anniversaires au Temple des Ancêtres. Comme sa mère devait être impatiente de son retour ! Sous l'orage, le sampan impérial faisait force de rames, et Tu-Duc, les yeux tournés vers Hué, le visage assombri se sentait bourrelé d'amers remords. A mi-chemin, le premier maréchal Nguyễn-tri-Phuong vint à sa rencontre, envoyé par Tu-Du. Dans la nuit, la troupe atteignit le débarcadère. Sans attendre la constitution du cortège solennel, Tu-Duc pour une chaise à porteur, sous la pluie battante, se faisait transporter au pas de course au Palais. Il gagna directement les appartements de l'Impératrice mère où des lumières veillaient malgré l'heure tardive, attestant que Tu-Du n'avait pas trouvé le sommeil. Lorsque l'Empereur se fit annoncer et demanda l'autorisation de franchir le seuil de la Chambre maternelle, il trouva l'Impératrice-mère le visage tourné vers le mur, qui l'accueillait par le silence réprobateur. L'Empereur s'agenouilla, se fit donner un fouet de rotin, et de ses propres mains, le présenta à sa mère, en demandant la grâce d'être puni selon le châtimeut familial. Il supplia, manifesta son repentir. A la fin : « Je fais grâce », dit l'Impératrice-mère ; et se retournant enfin, elle jeta le rotin à terre et dit : « C'est ainsi qu'un Roi oublie dans la chasse les Affaires de son Royaume ? Et tous ces pauvres soldats et gardes qui à cause de vous, ont subi la pluie battante, ne pensez-vous pas à eux ? » Tu-Duc se prosterna pour exprimer sa gratitude ; puis se retirant, il siégea séance tenante en son Cabinet et se fit exposer les affaires en cours ; il signa en particulier un édit de faveurs accordant des récompenses aux gardes dont sa mère avait eu pitié.

Oui, — et peut-être est-il encore quelques lecteurs pour s'en souvenir, — ce n'est pas la première fois que ma plume caresse avec ten-

dresse et amour ces images et ces figures du passé. Je voudrais écrire un ouvrage sur cette époque de notre vie nationale, sur ce prince qui fut doux et qu'on croit dur, sur sa mère sévère, sage et auguste. L'écrirai-je ? On ne force pas sa destinée ; il est un temps pour chaque chose. Mais la vie quotidienne se charge de réveiller des projets assoupis, et voici que le Chef au service duquel j'apprends à abandonner les rêveries, par un geste que tous les Annamites relateront longtemps et aimeront pour sa belle signification, a fait revivre en ma pensée des ombres que naguère j'aimais entretenir.

A Tân-Nien-Dong, à trois kilomètres de Go Cong, le passé vivant flotte sur le paysage tranquille et parle à ceux qui savent entendre la voix des pierres et des choses. La France continue à veiller avec un soin jaloux sur le site rendu sacré par le dernier repos des morts vénérés de la Dynastie. Le présent continue le passé et en diffère tout en lui demeurant fidèle par l'esprit. Les Annamites ont-ils tort de croire à l'influence des paysages sur le destin et le caractère des êtres qui naissent et qui vivent ? Go-Cong, berceau de Tu-Du, aura connu tout récemment encore l'honneur de donner à l'histoire d'Annam une deuxième Impératrice. Celle dont le nom aimé de tous les Annamites est « Doux parfum du Sud » selon l'édit de S. M. Bao Dai qui a choisi en elle la compagne la plus gracieuse et la plus digne de symboliser à ses côtés un âge nouveau pour le Vieil Annam, est née et possède encore toute sa famille dans cette province deux fois privilégiée.

HAN-THU



Réflexions sur le culte des ancêtres

De tous nos traits de mœurs, le culte des ancêtres apparaît comme une des caractéristiques de la civilisation annamite. Aussi les études sur la matière sont-elles extrêmement nombreuses, très peu d'écrivains, de juristes, d'historiens ou d'ethnographes qui s'occupent des choses d'Annam, oublient de consacrer, à cette vieille institution quelques pages de leurs livres. Les lumières n'y manquent point. Mais il est regrettable, quand on veut approfondir le sujet, de ne trouver dans la plupart de ces écrits qu'une description plus ou moins exacte des rites suivis dans les milieux peu ouverts au progrès, description qu'il est de règle de faire suivre d'une assimilation hâtive du culte des ancêtres avec le culte domestique décrit par Fustel de Coulanges dans son livre célèbre sur la Cité antique. Ceux qui en très petit nombre, sont arrivés à saisir la véritable physiologie de notre prétendue « religion nationale » tombent souvent dans une autre faute non moins grave : à force d'avoir le regard constamment fixé sur des formes extérieures, ils oublient que ces formes cachent un esprit, et surtout que cet esprit a varié et varie encore, sous l'influence des conditions économiques et sociales. D'innombrables passages presque pathétiques où l'entêtement s'obscurcit et cède inconsciemment la place à la sensiblerie, où l'on regrette amèrement le bon vieux temps pendant lequel le culte des ancêtres aurait façonné l'âme de notre peuple suivant les principes de la Bonté et de la Justice, ne peuvent s'expliquer que par cette méconnaissance de la relativité des créations humaines.

Aussi malgré la surabondance de la bibliographie, une place reste-t-elle pour une œuvre objective où l'esprit véritable du culte sera dégagé et confronté avec les courants d'idées modernes. Nous ne prétendons pas dans le cadre d'un article combler cette lacune ; nous nous contentons de présenter au lecteur l'opinion qui nous paraît la plus exacte, et surtout de lui faire part, au fur et à mesure, des réflexions d'un Annamite de la génération nouvelle sur cette pratique plusieurs fois millénaire. Nous examinerons donc successivement le fondement *actuel* du Culte des ancêtres, et sa valeur morale. Ces points éclaircis, l'attitude de notre jeunesse se justifie d'elle-même.

Fondement du culte des ancêtres

Par fondement, nous n'entendons pas l'origine historique de cette institution, encore

que la connaissance de cette origine ne manque pas de projeter un jour nouveau sur la pratique actuelle. Pourquoi les premiers Chinois ou les premiers Annamites avaient-ils inventé le culte des ancêtres ? Voilà la question que nous laisserons de côté ; sur ce point les controverses ne paraissent pas encore terminées, et l'absence de tout document authentique en est la cause principale. Mais quelle que soit la cause qui a présidé à sa naissance, chaque institution trouve, tant bien que mal, à un moment donné, une raison d'être, un fondement. C'est ce fondement qu'il importe de connaître, car c'est lui qui permet à l'institution de vivre, et, au besoin, de s'adapter aux nouvelles exigences de l'histoire.

Sur quel principe, quelles croyances repose donc *actuellement* notre culte domestique ? Que nous montre l'observation des faits ? — Si nous demandons à l'homme du peuple pourquoi il veille religieusement au tombeau de ses pères, pourquoi, aux jours de fête et d'anniversaire, il consent à abandonner son travail pour venir se prosterner devant leur autel et leur offrir des aliments et de l'alcool, il sera bien étonné de notre question et nous répétera invariablement cette formule : « Il se passe dans l'autre monde exactement ce qui se produit dans le nôtre ; les âmes, comme les hommes, ont besoin de se loger, de se nourrir, de se vêtir etc. » La justification du culte des ancêtres paraît être cette ferme croyance en une vie future conçue grossièrement comme l'image de la présente. Mais faut-il accorder à ces formules soi-disant explicatives que le paysan trouve toutes faites depuis son enfance, tout le crédit que lui prêtent certains auteurs, empressés de relever cette ressemblance entre la Cité jaune et la Cité antique ? En fait, nos campagnards se soucient fort peu de savoir si ces règles traditionnelles qu'ils ne font que suivre, ont ou non un fondement, ou bien reposent sur telle base plutôt que sur telle autre. Certes, le culte des ancêtres suppose l'immortalité des âmes ; ne s'adresse-t-il pas, en effet, aux morts ? Mais le dogme de l'immortalité ne l'explique ni suffisamment ni nécessairement. L'idée d'un anéantissement complet de l'être humain après sa mort a toujours répugné à l'homme ; l'histoire montre quelles difficultés ont rencontrées des philosophes qui voulaient faire admettre la thèse que l'âme ne survivra pas au corps, et que l'esprit cessera d'exister quand le cœur cessera

de battre. Ce n'est donc pas faire une découverte bien nouvelle que de constater, chez le peuple annamite, cette croyance en la vie future. Tous les peuples ont cette croyance, mais combien ont suivi ou conservé, comme nous, le culte des ancêtres? D'autre part, comment expliquer les caractères spécifiques de ce culte, qui se rapprochent du culte des morts, des Grecs et des Romains, du culte des génies également pratiqué en Annam, et qui, cependant, s'en distinguent sur bien des points?

Pour trouver son véritable fondement, le fondement qui explique sa vivacité à travers les vicissitudes de l'histoire, il faut monter plus haut dans notre échelle sociale, et s'adresser à nos vieux lettrés; ils étaient dans notre vieille cité, à la fois les dépositaires et les doctrinaires de nos traditions: en contact perpétuel avec le peuple dont ils partageaient à la fois les douleurs et les allégresses, ayant une doctrine positive, pratique, débarrassée presque intégralement des spéculations théoriques ils exerçaient sur lui une influence morale inconnue aux philosophes et moralistes de l'Occident. C'est leur doctrine qui donne un sous-bassement moral aux rites appliqués tous les jours; et quand l'esprit, libéré des préoccupations quotidiennes cherche une explication rationnelle à ce qu'il ne faisait que répéter par routine, c'est encore dans les livres de Confucius qu'on va la chercher.

Or, nulle part, dans les écrits du Maître et de ses illustres disciples, on ne trouve une solution claire et nette à ce problème métaphysique de l'âme. Sur ce qui se passerait dans l'autre monde, la phrase la plus souvent citée de Confucius fait entrevoir plutôt le doute. A un élève qui lui a demandé sur l'au-delà le Sage a répondu: « Que cherches-tu à connaître les affaires des génies, si tu ne connais pas encore celles des vivants; que cherches-tu à comprendre la mort si tu ne comprends pas encore la vie » (1). Comment expliquer alors que Confucius recommande d'une part le culte des ancêtres, et, de l'autre, s'abstient d'affirmer l'existence d'une vie future? Douter implicitement de la survivance de l'âme et régler minutieusement les devoirs des vivants envers les morts, n'y a-t-il pas là deux attitudes contradictoires? En réalité, cette contradiction n'existe pas, ou bien, elle n'existe que pour ceux qui, se contentant de simples appa-

rences, voient dans le culte pratiqué en Annam la religion suivie jadis par les Romains et les Grecs. Cette confusion provient en grande partie de cet esprit aprioriste qui admet que chaque peuple doit avoir une religion, et que, le peuple annamite n'étant ni essentiellement chrétien, bouddhique ou naturaliste, le culte des ancêtres doit être sa religion nationale. Peut-être le mot « culte », employé ici, a contribué lui aussi à répandre cette erreur non seulement parmi les étrangers mais encore parmi un certain nombre d'Annamites non avertis. La puissance des mots a fait perdre de vue cette réalité que *le culte des ancêtres ne présente pas de caractère religieux*; ou, au moins, il l'a perdu depuis longtemps. La doctrine des Nho l'a laïcisé et en a fait une simple pièce dans un système de morale, plus vaste, reposant sur la Piété Filiale.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer et de discuter ce dogme de la Piété Filiale, bien qu'elle constitue, selon les mots de Confucius, « la base de la vertu d'où découle toute science ». Remarquons seulement que l'enfant, qui a dû se soumettre à des devoirs nombreux du vivant de leurs parents n'est pas encore libéré après leur mort. La dette de reconnaissance qu'il a contractée envers eux est « aussi grande que l'immensité des cieux » (2) est ne peut jamais être complètement acquittée. Son amour ne doit pas s'arrêter au bord du tombeau; il doit continuer à servir ses parents morts « comme s'ils étaient encore vivants » (3). C'est là la véritable justification du culte des ancêtres, il n'a rien de religieux ni de métaphysique; en dernière analyse, à sa base on trouve ce sentiment tout naturel de respect, d'amour et de reconnaissance qu'un être humain éprouve normalement à l'égard de leurs auteurs. Seulement, dans l'ancienne société sino-annamite, l'extérieur avait son importance, il ne suffit pas de sentir la douleur, d'avoir le regret, il faut encore manifester ces sentiments intimes. Ainsi, l'enfant dont le père ou la mère vient de mourir, est tenu de renoncer à toute jouissance, de ne pas fréquenter les théâtres, les restaurants, les lieux de jeux; de ne pas prendre des aliments savoureux; de ne pas porter de beaux vêtements; et même en principe de ne pas raser sa barbe et de ne pas couper ses cheveux. Tout doit contribuer à lui donner un dehors malheureux et à le distin-

(1) *Luận ngữ*: Tử Lộ vấn sự quý thân; Tử Viêt, vị năng sự sinh, yên năng sự quý — Cầm vấn tử viêt vị tri sinh năng tri tử.

(2) *Thi Kinh*: Phụ hề sinh ngã, mẫu hề cúc ngã, ai ai phụ mẫu, sinh ngã cù lao, dục báo chi đức, hiệu thiên vọng cực.

(3) *Trung dung*, chap XIV, et *Lê Ky*, chap. XXVIII: Sự tử như sự sinh.

guer du reste des hommes. Il ne suffit pas non plus de se promettre de penser toujours à ceux qui ont été enlevés à votre amour ; il faut concrétiser leur souvenir dans quelque chose de tangible leur réserver dans le foyer une place qui convient au rang qu'ils occupaient dans l'hierarchie de la famille ; leur conserver, au moins pendant les cent jours qui suivent leur mort, un bol et des baguettes à chaque repas ; soigner les tombeaux, leur dernier demeure ; leur offrir, aux jours de fête ou d'anniversaire, devant toute la famille assemblée, les meilleurs mets que la condition sociale de l'enfant lui permette de se procurer. C'est l'ensemble de ces rites qui constituent le culte des ancêtres. En Europe également pour évoquer l'image des morts, on accomplit certains gestes et recourt à certaines solennités ; le sentiment humain, pour atteindre toute son intensité, a besoin d'un support extérieur. La seule différence consiste en ceci : alors qu'en Occident, les formalités à suivre en ces occasions sont toutes facultatives et extrêmement simplifiées, chez nous, au contraire, elles sont imposées par l'opinion et jadis par la loi, à tout le monde, et d'une manière uniforme et rigoureuse. C'est ce qui rapproche la pratique, toute laïque du culte des ancêtres des religions qui, elles aussi, s'extériorisent par des rites.

Il est vrai que parfois le sentiment fait défaut et l'institution risque de tourner à vide ; Mais ce formalisme a son utilité : il donne à ce culte dont l'objet est familial, un caractère national et universel, ainsi bien que chaque famille ait ses ancêtres propres et que ces derniers ne trouvent pas de fidèles en dehors de leurs descendants, l'uniformité des rites à suivre crée un lien moral commun à toutes les fractions de la nation. Le doute, en second lieu, ne trouve plus de place dans l'esprit des pratiquants : les mêmes gestes font présumer les mêmes sentiments, et les sentiments qui sont censés exister dans tous les cœurs n'ont pas besoin de justification. N'est-ce pas, en effet, un signe de vérité pour la plupart des esprits, que le consentement universel des hommes vivant dans un même lieu ? Peut-être même ces rites qu'on est obligé d'observer depuis l'enfance ne manqueraient-ils pas de contribuer à la naissance des sentiments auxquels normalement ils doivent correspondre ; Pascal a raison quand il dit que la foi vient en priant.

Ainsi, si, aux yeux de nos lettrés, le culte des ancêtres se fonde sur le dogme confucéen de la Piété filiale, d'un autre côté, il n'y a pas exagération de dire que ce culte, pratiqué

d'une manière continue à travers les siècles, a réussi à donner à ce dogme un caractère obligatoire, transcendantal, quasi-religieux.

Que cette conception du culte des ancêtres, admise par nos lettrés, l'est aussi, implicitement, par la masse du peuple, c'est ce que montre l'observation des faits. Quand un enfant transgresse les prescriptions établies, qu'il se refuse à apporter des offrandes sur l'autel familial, ou, dans un mouvement de colère, commet le grave crime de renverser les tablettes et le brûle-parfums qui symbolisent le culte, l'opinion le désapprouve et le condamne sévèrement. Mais quelle infraction a-t-il commise aux yeux de tout le monde ? A quelles sanctions s'expose-t-il ? A-t-il commis un outrage envers les dieux ? — Non, on admet qu'il a violé simplement la loi morale, qu'il s'est conduit en *mauvais fils*, avec toute la flétrissure donnée à ces mots par une société qui voit en la Piété filiale le point de départ de toutes les vertus. Certes, l'imagination populaire entrevoit une intervention possible de « l'Empereur des Cieux » qui ne manquera jamais de punir une *mauvaise action* ; mais ce ne seront pas les ancêtres offensés eux-mêmes qui prendront la glaive pour se venger sur un rejeton si indérisable ! — D'autre part, comme il importe peu de savoir si l'âme survit ou non au corps, les pratiques à suivre se régulent d'après le cœur des vivants : quand le temps est assez reculé pour que le souvenir des morts s'efface déjà normalement dans la mémoire des générations postérieures, la répétition des actes accomplis le lendemain de la mort, n'a plus de raison d'être, aussi la coutume permet-elle, au delà de la cinquième génération, d'enterrer les tablettes contenant les noms et prénoms du défunt. (1) Cette coutume, entre bien d'autres, ne pourrait s'expliquer si le culte des ancêtres était basé principalement sur la croyance en l'immortalité de l'âme.

Ce fondement mis à jour, il nous est facile de comprendre les rapports de notre culte domestique avec la morale et avec les autres religions ou plutôt avec les différentes religions, car lui-même, comme nous l'avons montré, n'en est pas une.

Avec les religions, d'abord, il ne présente pas de point de contact, ni par conséquent d'incompatibilités. Si paradoxale que puisse paraître cette affirmation, on doit s'habituer à l'entendre et en reconnaître la vérité : que les apparences ne nous trompent pas, les rites ne sont pas ici des cérémonies religieuses dont le

(1) SOUVIGNET, cité par Duong tan Tai dans la *Part de l'encens et du feu*, Introduction — Codes des Lois, art. 398 BULLETIN DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT 1910.

soul accomplissement produit un effet magique ; les ancêtres ne sont pas des dieux, ni les paroles qu'on dit à voix basse aux jours solennels, des prières ; ni les enfants, des fidèles... Peut-être à l'origine, au commencement lointain de l'humanité, la crainte, la croyance à une vie futuro, avaient-elles présidé à la naissance de ce culte. Mais il est indéniable que depuis longtemps, le confucianisme l'a laïcisé, et en a fait une règle de morale. Ce caractère apparaît très net, chez les lettrés, tant dans la façon dont ils comprennent le culte que dans celle dont ils le pratiquent ; il s'estompe, il est vrai, mais sans jamais se perdre, dans la pensée de l'homme du peuple.

Se réduisant ainsi à n'être que de simples manifestations réglementées d'un devoir moral, notre culte s'accorde facilement avec les religions qui s'adressent à d'autres besoins de l'âme, et se meuvent sur un autre plan. Il a toujours coexisté en Annam avec le bouddhisme, le taoïsme, le culte des génies, le culte des esprits, le christianisme n'a jamais trouvé en lui un obstacle aussi sérieux que l'idolâtrie des peuples de l'Orient, aux premiers siècles de l'ère chrétienne. La morale confucéenne dit : « Souviens-toi de tes parents » et la coutume recommande de faire des génuflexions, au jour d'anniversaire, devant leur autel. Peu importe, si d'après la nouvelle Évangile, on ne peut s'agenouiller que devant l'autel de Dieu. Les prières récitées en leur faveur ne témoignent-elles pas du même sentiment de reconnaissance que la répétition des rites anciennement suivis ? Le dogme de la Piété filiale est sauvé, mais le culte des ancêtres proprement dit a disparu ; cela présente peu d'importance, aux yeux de beaucoup, car le premier est l'âme du second, et que seul celui-là constitue la clef de voûte de l'édifice moral et social constitué. Le culte domestique peut donc même s'effacer intégralement, s'il devient contraire aux nouvelles croyances ; mais il peut toujours revivre si, un jour, pour une cause quelconque, ces croyances disparaissent, il retrouve encore le confucianisme qui lui insufflera son esprit. C'est ce qui s'est produit au temps où les premiers missionnaires étaient venus propager la foi chrétienne en Chine et en Annam. Dans cette période trouble de l'histoire, à maintes reprises, certaines parties de la population ont vu la destruction successive de toutes leurs croyances et de tous leurs cultes : les religions et cultes traditionnels avaient été bannis par le christianisme, et le christianisme était ensuite persécuté par les pouvoirs politiques. On a pu alors constater que le culte des ancêtres repaquit d ses cendres avec une rapidité étonnante. Cette grande vivacité était due à l'enseignement continu de la doctrine de Confucius.

L'existence de cette doctrine à la base du culte des ancêtres explique à la fois la grande souplesse et la grande vivacité de ce dernier devant les régions diverses. Elle nous permet également de trouver une solution simple au problème important, mais souvent éludé, de savoir si vraiment le culte des ancêtres a une valeur morale : Les rites ne sont pas, par eux-mêmes moraux ou immoraux ou plutôt ils n'ont que la valeur empruntée au devoir ou à la croyance dont ils assurent la manifestation extérieure dans notre conception, c'est le dogme confucéen de la Piété filiale qui infuse au culte des ancêtres tout le contenu moral qu'on lui prête ; détaché de ce dogme, il devient purement et simplement une pratique amoral. Cependant, comme tous les auteurs ne partagent pas notre opinion sur le fondement de l'institution, il nous paraît préférable d'envisager le problème en entier en faisant abstraction de toute conception aprioriste.

Valeur morale du culte des ancêtres

Et tout d'abord, on ne peut nier que tous les devoirs moraux que des auteurs ont l'habitude de faire découler de ce culte, sont en réalité les conséquences du confucianisme. Ne pas s'éloigner de la voie suivie par son père défunt, conserver le nom légué par lui dans l'honneur ; chercher à s'élever par la pratique de la vertu .. ces devoirs incombent à un fils pieux, respectueux de la mémoire de ses parents mais ils peuvent bien exister sans le culte des ancêtres. Sans doute, dans la conception actuellement répandue, le confucianisme est l'âme du Culte, et il paraît vain de distinguer ces deux choses presque indiscernables. Mais cette confusion subsistera-t-elle toujours ? Et si, à tort ou à raison, la génération nouvelle rejette la doctrine du Sage mais retient le culte familial, la question ne se posera-t-elle pas de savoir, la si ce culte, subsistant seul, suffira pour imposer un minimum de morale nécessaire à l'ordre social ? Le temps arrive de rendre à César ce qu'il appartient à César.

Psychologiquement, il est vrai que le culte des ancêtres contribue à renforcer le lien familial, rattache l'individu à la famille, fait reposer son activité sur une tradition, et, dans le mouvement de la vie, lui fournit un point d'appui, un port d'attache dans le souvenir et l'exemple de ses pères. Dans un milieu où l'individualité était peu développée et le caractère peu affirmé, comme dans notre vieille cité, ce résultat n'était pas négligeable. A défaut du sentiment de la responsabilité personnelle, cette conscience agrégative était parfois un moteur utile à l'action, et, plus souvent, un puissant frein sur

le chemin du vice. Mais est-il certain que seul le culte des ancêtres crée ce respect des traditions familiales ? Dans les familles aristocratiques, et même bourgeoises, de l'Occident, où il n'est pas pratiqué, la crainte de la dérogeance est-elle moins forte ? La vérité est que dans toute société, l'individu, qui par sa naissance ou par son travail, a réussi à monter dans l'échelle sociale, ne veut pour rien au monde descendre ; ce désir de monter toujours plus haut ou, au moins, de ne pas déchoir, suffit pour arrêter certains actes jugés incompatibles, à un point de vue quelconque, avec la position occupée. Le culte des ancêtres ne contribue pas à créer ce sentiment qui lui préexiste dans l'âme humaine.

Si l'on considère, au contraire, les familles du peuple dans lesquelles les belles traditions n'existent pas toujours, on ne comprend pas pourquoi a pu se répandre cette affirmation gratuite que ce culte amène à pratiquer la Vertu. A la différence de certains peuples primitifs de l'Occident, nous ne croyons pas que nos aïeux soient divinisés après leur mort. Ils ne représentent pas, pour les vivants, l'Idéal ou le Bien que ces derniers devront aimer en les aimant eux-mêmes. Les génuflexions que l'enfant fait pieusement devant l'autel de ses pères, la place d'honneur réservée, dans le foyer, à cet autel ; l'odeur des encens qui embaume la maison aux jours d'anniversaire ou de fête... tout cela implique bien le respect dû aux morts, mais a une tout autre signification que les solennités qu'on observe devant le Christ ou le Bouddha. Dans l'imagination populaire, Jésus-Christ et Çakya Mouni apparaissent comme des êtres supérieurs, capables de distribuer le Bonheur, et surtout comme des exemples frappants de Charité, de Compassion, de Bonté ; les fidèles qui admirent les « vertus » de leur cœur, tendent sans cesse à les imiter ; l'amour de Dieu est inséparable de l'amour du Bien. Cette puissance moralisatrice existe également dans des religions, à un certain point de vue, plus rudimentaires : culte des Héros des Grecs ; culte des lettrés ou guerriers célèbres par leur valeur intellectuelle ou morale, pratiqué aussi en Annam ; ou même dans cette religion rationalisée à outrance, la religion des Bienfaiteurs de l'Humanité entrevue, comme religion de demain, par Auguste Comte.

Mais rien de semblable ne se trouve dans le culte des ancêtres : nos pères sont réputés exister au delà du tombeau exactement comme dans ce monde, ils conservent leurs qualités et leurs défauts. Et s'il est vrai de remarquer avec certains auteurs que, quelquefois, dans les familles de lettrés, les enfants se rappel-

lent, aux jours de commémoration, les vertus et les exploits des ancêtres défunts, il est plus vrai de constater que, ces jours-là, les anciens de la famille s'amuse aussi à raconter à la génération nouvelle les petits défauts et même les vices de ceux qui ont trépassé. Ce que les rites traditionnels créent, dans le foyer, en ces occasions, ce n'est pas une atmosphère « toute morale » où chacun revient vivifier son cœur pour en sortir meilleur, c'est plutôt une *image vivante de ce qui existait, jadis, quand le défunt était encore là*. Les descendants de la famille trouvent du plaisir et du réconfort à revivre en un moment, les années écoulées auprès de leur auteur commun. Et c'est tout, si parfois on profite de l'occasion pour ramener, par des conseils, un jeune homme dans les bonnes traditions familiales cela est purement accidentel. L'expérience montre même qu'on doit s'y prendre avec beaucoup d'habileté : le rebelle qui trouve mal fondés les reproches donnés, pourrait s'éloigner définitivement de ces réunions ; il pourrait chez lui procéder lui-même à l'accomplissement des cérémonies traditionnelles : le culte des ancêtres est essentiellement libre, il ne suppose ni temples, ni prêtres !

Notre religion domestique — si toutefois, après tant de remarques, on persiste encore à y voir une religion — ne pose pas un Idéal moral ; et même cet esprit de concorde et d'entente, entre les membres de la famille, qui logiquement, devrait être son but, *peut* aussi faire défaut. Mais peut-être avons-nous trop exigé d'elle, en lui demandant d'avoir un Idéal moral ? La conscience morale, dans une conception généralement admise par les philosophes de l'Extrême-Orient, suffit pour nous indiquer ce que nous devons faire. Pratiquement, ce serait déjà beaucoup, si tous les hommes obéissaient à la voix de leur conscience et remplissaient bien leurs devoirs quotidiens. Les grandes religions, quand elles se distribuent « en petite monnaie » à la masse du peuple, doivent également se contenter d'imposer certaines règles de morale appliquée. C'est sur ce plan plus modeste qu'il nous reste à envisager le culte des ancêtres.

Or, toute morale qui veut être pratique doit comporter des sanctions. A supposer que notre religion implique des devoirs moraux, la question se pose de savoir comment elle en assure l'application. Ici encore, une différence fondamentale sépare le culte des ancêtres des autres religions à prétention morale, telles que le christianisme et le bouddhisme : dans ces dernières la crainte de l'enfer, et l'attrait du Paradis, ou de l'éternelle béatitude ont toujours été des mobiles puissants qui

poussent les gens à faire le bien quoiqu'en ait dit Guyau (1), pour la plupart des esprits, l'idée de sanction est inséparable de l'idée de morale. Dans le culte des ancêtres, au contraire, il n'y a pas de récompenses à distribuer aux bons fils ni de punitions à infliger aux mauvais. Bien plus les enfants qui se sont mal conduits envers leurs parents, qui n'ont pas observé, pendant leur vie les prescriptions du culte, auront droit, comme tous les autres, à la reconnaissance, au respect de leurs descendants, à eux. Leurs tombeaux devront être soignés, leur culte assuré et le feu de leur autel allumé au jour de l'anniversaire. Leur mauvaise conduite n'aura pas cette conséquence sanctionnatrice de libérer leurs enfants de la dette qu'ils avaient contractée à leur égard en naissant. Le droit au culte et à la vénération découle, chez nous, d'un bien tout matériel, d'un lien de sang ; il n'a aucun rapport avec la valeur morale de son titulaire ; Les honneurs posthumes doivent être prodigués même à ceux qui avaient une vie déréglée.

Qu'on ne se laisse pas tromper par des légendes ou des superstitions répandues souvent dans le peuple : de terribles supplices, dans l'imagination du paysan attendraient dans l'Enfer les fils ingrats, les frères perfides et les descendants indignes et parfois des chansons populaires rapportent des légendes d'apothéose : telle épouse fidèle ou tel enfant pieux qui avait sacrifié sa vie pour son mari ou son père, aurait touché l'Être suprême, et se serait vu attribuer une place dans l'Empire des cieux. Cette croyance à l'existence d'une sanction divine, pour tous les actes accomplis dans ce monde, provient en réalité des pratiques bouddhiques, ou autres ; elle répond à ce besoin d'équilibre moral inhérent à la nature humaine ; mais elle ne présente pas de rapport avec l'institution qui nous préoccupe.

Ces quelques observations nous amènent encore à cette conclusion que l'on fait fausse route quand on cherche à démontrer que le culte des ancêtres est une religion, conclusion à laquelle nous sommes arrivés au début de cet article, en partant d'un point de vue tout différent. Entre ce culte d'une part, et le christianisme, le bouddhisme... de l'autre, il y a différence de nature et non différence de degré. Voir dans ce culte une religion, c'est se forcer à reconnaître, qu'il est une religion trop primitive, trop rudimentaire pour être digne d'un peuple qui depuis des siècles, a su penser et dégager sa pensée des formes élémentaires de l'anthropomorphisme. Pauvre religion, en effet,

que cette religion sans dieux, sans idéal moral, sans sanction !

En somme, qu'on le considère comme de simples rites ou qu'on persiste à découvrir en lui un caractère religieux, le culte des ancêtres est incontestablement *amoral* ; mais ce n'est pas à dire que, pratiqué depuis des siècles, il il n'a pas exercé une profonde influence sur la mentalité de notre peuple.

Pour la masse, ce culte laïc qui a une apparence religieuse suffit pour satisfaire son besoin de voir au delà du présent qui le préoccupe ; il lui donne le sentiment que quelque chose a existé avant cette vie, et que quelque chose subsistera après. Ce minimum de croyances satisfait une intelligence moyenne et le cœur du vulgaire ; pour ceux qui veulent avoir une notion plus complète de l'Univers et de la vie future ; libre à eux d'aller frapper à la porte d'autres temples : La tolérance a pris naissance, chez nous, avant l'avènement de la science et l'esprit critique, et les persécutions religieuses, — sauf pendant le siècle dernier et pour des causes souvent politiques — étaient extrêmement rares dans notre histoire.

D'autre part, à force de célébrer la mémoire de ses aïeux, l'Annamite sent fortement la continuité des générations humaines. Comme les autres peuples, nous reconnaissons que la cause immédiate de notre existence est l'existence de nos pères ; mais plus que cela, pour notre esprit, les générations successives s'emboîtent les unes dans les autres et chez nous les vivants ont toujours devant leurs yeux l'image des morts concrétisée dans les tablettes qu'on trouve sur l'autel de chaque famille. Nulle part plus qu'on Annam, on a le droit de répéter ces mots d'un philosophe européen : « Les morts gouvernent les vivants ». Cette pensée qu'un long passé pèse sur nous favorise le maintien des caractères légués par les anciens (nous ne disons pas *vertus*, car autre chose sont les traditions, et autre chose les valeurs morales), et, dans une sphère plus large, des traditions nationales, à travers les vicissitudes de l'histoire. Il est hors de doute que le sentiment de la race qui existe à l'état latent dans le peuple, est dû en partie à cette pratique millénaire suivie sans interruption.

Mais en face de cet actif qu'il ne faut pas exagérer, ne convient-il pas pour compléter le bilan, d'inscrire un passif d'ailleurs assez chargé ? Le passé qu'on cherche tant à ressusciter par la répétition des rites, n'occupe-t-il pas une place trop importante dans l'esprit

(1) GUYAU : Morale sans obligation ni sanction, *passim*.

des vivants? Et la contemplation continuelle des morts, n'arrête-t-elle pas le développement de la personnalité, du caractère, de l'esprit d'initiative et d'entreprise, conditions de tout progrès?

Le culte des ancêtres, ainsi débarrassé des superstitions qui cachent sa véritable physionomie, et jugé à sa propre valeur, il nous reste à le confronter avec les idées modernes et à dégager l'attitude de la génération nouvelle devant cette institution traditionnelle.

Le culte des ancêtres et la génération nouvelle

Nous ne parlons pas ici de l'homme du peuple; comme le paysan des autres pays, il continue à suivre les traditions et, souvent sans rien comprendre, à répéter les gestes qu'elles commandent. Si les rites se sont parfois simplifiés, devant les nécessités de la vie moderne, l'esprit du culte demeure encore aussi vivant qu'il y a cinquante ans et se traduit par un profond attachement à la famille et à la terre où reposent les aïeux. Le même fait s'observe, quoiqu'avec moins de netteté, dans les classes plus aisées mais élevées dans la culture ancienne. Bien différente est l'attitude de la jeunesse qui a pu, plus que ses aînés, boire directement dans la coupe occidentale et à qui souvent l'ignorance des caractères chinois ne permet plus d'avoir un contact continu avec les règles de la morale confucéenne. C'est bien cette génération, nouvelle quant à son âge et quant à sa formation intellectuelle et morale, qui doit nous intéresser. Car si, aujourd'hui, elle ne s'impose pas encore dans tous les domaines, ses croyances et ses idées tendent toujours à faire tache d'huile et à atteindre à toutes les couches sociales.

Quoiqu'il en soit, jusqu'ici, notre jeunesse a toujours une attitude très indulgente devant les pratiques anciennes. Si sur d'autres questions, l'opposition entre les deux générations se traduit souvent par des critiques acerbes, sur le problème du culte, l'entente paraît parfaite, aux yeux d'un observateur étranger. Parfois, il est vrai, on a entendu parler de la purification de notre culte domestique, purification qui consisterait à le débarrasser de nombreuses superstitions populaires. Mais jamais un impie n'a osé préconiser le rejet intégral de ce culte. Et cela se comprend: cet assemblage de rites laïcs a la signification que chacun veut lui donner. Alors que pour les esprits peu ouverts, il constitue des honneurs à rendre aux âmes qui continuent à peupler le foyer, ou des formalités destinées à manifester la vertu fondamentale de la Piété Fila-

le; pour nos jeunes instruits, ils n'est qu'un mode de concrétiser le souvenir des êtres disparus. Dès lors un dénigrement systématique serait un acte inhumain et impossible: Qui songerait jamais à exiger d'un enfant qu'il oublie les parents dont ils aiment à invoquer la mémoire? La cour ne répugne-t-il pas à un pareil procédé de forçage?

Cette remarque fait ressortir l'injustice qu'on a l'habitude de commettre quand on accuse le jeune annamite d'être apathique et routinier, devant une question qui intéresserait l'âme de notre peuple tout entier.

Sans doute, aujourd'hui — et pour longtemps encore — la génération nouvelle a à recourir aux rites traditionnels pour manifester leurs sentiments à l'égard des parents disparus. Au moins, pour ceux qui ont ou l'enfance passée au sein de leur famille, brûler des baguettes d'encens, déposer de menues offrandes sur l'autel familial, ou accomplir d'autres règles du culte sont des gestes autrement plus significatifs que d'apporter une couronne de fleurs et de recueillir à la française, devant un tombeau, la tête découverte pendant quelques minutes de silence. L'odeur des encens, la lumière vacillante des candélabres ou des bougies dans un intérieur où sont réunis tous les membres de la famille, tout cela crée une atmosphère d'intimité et de regret qui convient mieux à leur âme, et évoque mieux l'image des êtres perdus. Il semble qu'il y a dans ces pratiques surannées quelque chose qui correspond aux fibres cachées de leur cœur; et à moins qu'une européanisation trop prolongée ne fasse oublier à l'enfant ce qu'ont fait ses parents, pendant son jeune âge, elles continueront à subsister. Cette vivacité des rites anciens est d'autant plus grande, quo par leur nature ils s'accoutument facilement avec les conditions de la vie moderne: le culte des ancêtres, en effet, ne suppose ni temples fixes, ni prêtres qualifiés, ni prières qu'il faut apprendre par cœur. L'autel dont les auteurs ont donné des descriptions si minutieuses, est essentiellement portatif ou même peut disparaître; une photographie peut remplacer la tablette où figurent les noms et prénoms du défunt. Ainsi aucun obstacle ne s'oppose à ce qu'un descendant pieux procède à la célébration du culte de ses pères, très loin de leur tombeau, dans les lieux où les circonstances de la vie l'obligeraient à se fixer. La simplification, la « modernisation » des formes extérieures du culte ne nuira en rien à ce dernier, si son esprit subsiste dans la génération nouvelle. Mais cet esprit subsistera-t-il? Reste-t-il encore dans la pensée de la jeunesse ce qu'il était dans celle de nos anciens lettrés?

On nous a reproché, à nous jeunes, d'accomplir les rites en automates et de ne rien comprendre à leur esprit. Avouons que le fait constaté est exact : nous faisons des génuflexions devant l'autel des ancêtres, avec la conscience claire que nos gestes ne traduisent pas sincèrement nos croyances, et que, souvent, nous ne les accomplissons que pour ne pas paraître dissident au milieu de la famille réunie dans un devoir pieux. Ce que les autres font pour les morts ou pour un principe de morale reconnu obligatoire, nous le faisons pour les vivants, pour l'amour de nos parents, frères ou sœurs présents à la scène. Est-ce à dire que nous méconnaissions l'esprit du culte ? Non, nous le comprenons peut-être mieux que bien d'autres pratiquants ; mais ce qui est plus important, nous ne l'admettons plus, nous ne le *sentons* plus. Cette métaphysique, à supposer que le culte des ancêtres se base sur l'immortalité de l'âme, nous paraît bien pauvre, bien rudimentaire ; ce dogme de la Piété filiale érigé en principe exclusif de la morale, et qu'il faut manifester par des gestes minutieusement réglementés, est jugé, à tort ou à raison, insuffisant par notre esprit élevé dans la liberté et dans la critique. Certes, notre génération ne songe pas à faire table rase du passé et à nettoyer nos mœurs, de toutes les pratiques anciennes, elle comprend selon le mot de Renan, qu'il ne faudrait pas « détacher du vieux tronc une âme qui ne fût pas mûre » (1), mais exiger qu'elle retrouve les croyances de ses pères ? C'est beau de répéter, avec certains auteurs, qu'un homme instruit doit méditer sans cesse sur les actions de ses morts et, aux jours de commémoration, faire un examen de conscience pour voir s'il ne s'est pas écarté du chemin tracé par eux ; mais n'avons-nous pas vu que ce lieu commun n'a aucun fondement sérieux ? Et veut-on pousser le pauvre jeune homme à un manque de sincérité intellectuelle en lui demandant de faire périodiquement cette rétrospection stérile dont bien des lettrés eux-mêmes n'ont pas manqué de se dispenser ?

Au début de sa célèbre étude sur la Cité antique, l'ustel de Coulanges a fait cette remarque judicieuse : « Nous avons une partie de notre être qui se modifie de siècle en siècle ; c'est notre intelligence. Elle est toujours en mouvement, presque toujours en progrès, et à cause d'elle, nos institutions et nos lois sont sujettes au changement » (2). Au lieu de déplorer qu'une même institution ne soit pas comprise de la même manière par deux

générations presque diamétralement opposées par la culture, il vaut donc mieux de rechercher le fondement que notre jeunesse entend lui apporter.

Or, nous l'avons dit, nos jeunes gens veulent détacher le culte des ancêtres de tous les dogmes métaphysiques et moraux qui le justifiaient aux yeux de nos anciens lettrés. Ils reconnaissent qu'il se fonde sur ce sentiment naturel qui pousse un être humain à maintenir vivante l'image de ceux qu'il a aimés ; à sauvegarder leur mémoire contre l'oubli. Mais *il n'a de raison d'être que dans la mesure où ce sentiment existe*. Cette restriction est grosse de conséquences : alors que dans la conception confucéenne, les rites sont imposés d'une manière uniforme à *tous* les enfants et à l'égard de *tous* les ascendants ; ils ont pour fonction de créer le sentiment ; dans la conception nouvelle, le sentiment doit leur pré-exister, et maintenant dans la pensée et peut-être bientôt dans la réalisation pratique, une discrimination qui varie avec les préférences personnelles, s'établit entre les différents ancêtres. A un certain point de vue, nous pouvons dire que la génération nouvelle, échappée du vieux formalisme, a fait un grand pas dans le sens de la sincérité et de la franchise : les rites s'intériorisent et s'adaptent mieux aux sentiments qui les réclament. Certains familles soi-disant évoluées continuent encore, il est vrai, à faire de grosses dépenses à l'occasion des funérailles et de l'universaire de leurs morts, uniquement dans un but de vanité et d'ostentation ; mais il faut se féliciter que ces moyens grossiers de manifester la douleur et la reconnaissance sont repoussés de plus en plus par la jeunesse instruite.

Confucius lui-même eût béni cette conception nouvelle du culte familial, si, d'un autre côté, elle ne tendait à introduire des éléments qui travaillent à ruiner tout l'édifice. En effet, la pratique a toute sa signification morale, quand elle répond à un besoin du cœur : qui n'a pas senti l'effet salutaire et réconfortant du culte voué à un grand-père dont les derniers jours de la vie se trouvent intimement liés aux souvenirs de son enfance, à un père dévoué, à une mère tendre ou à un frère et une sœur dont la porte est à jamais irréparable ? — Mais pourquoi continuer à rendre les mêmes honneurs aux ancêtres lointains dont le nom évoqué ne parle plus rien à notre cœur, ou bien à celui des parents qui, de sa vie, a manqué à ses devoirs et ne laisse plus chez ses descendants que de mauvais souvenirs ? Pour un homme élevé loin des traditions confucéennes,

(1) Cité par GAYAU dans *l'Irréligion de l'Avenir* Introduction p. 21 (23^e édit).

(2) FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique* Introduction.

le simple fait de la procréation ne suffit plus pour entraîner une dette de reconnaissance : l'intelligence ne cesse de juger, et tous ceux qui sont indifférents au cœur n'ont plus droit à une place sur l'autel familial.

Cette distinction favoriste l'adaptation du culte des ancêtres aux idées nouvelles : tout en aidant à conserver le souvenir des êtres disparus qui le méritent, il préoccupera moins l'esprit des vivants. Alors que l'observation minutieuse de tous les rites forme toute la préoccupation intellectuelle d'un paysan ignorant ; un jeune homme instruit ne donne à cette méditation sur le passé que le temps qui lui convient ; alors que, pour un ancien lettré, les vivants n'existent que par les morts, et, souvent, pour les morts, pour un Annamite moderne, les vivants ont en eux-mêmes leur propre fin, et le souvenir des morts ne trouve plus de raison d'être que dans leur cœur. Le Culte des ancêtres, ainsi compris, n'aura plus de conséquences morales ; et cessera d'être un « ciment » qui unira les différents éléments du groupement familial. Il deviendra un simple moyen de satisfaire ce besoin du souvenir que chacun porte séparément en soi.

Peut-être avons-nous abusé du mot « culte des ancêtres ». Car ce droit d'option et de discrimination reconnu par la conscience brisera la continuité de la pratique. Du manteau antique maintenant déchiré, il ne restera bientôt plus que des lambeaux méconnaissables. On les appellera culte des morts, culte du souvenir, culte des Héros connus ou inconnus de la famille, peu importe, car culte il y aura encore, mais des ancêtres il n'en sera plus question.

Certe, les esprits sont encore trop imbus d'idées anciennes pour que cette évolution se réalise du jour au lendemain. Mais c'est un fait que la génération nouvelle, déjà dans son esprit, porte les germes d'une transformation générale et profonde.

Au terme de ces réflexions que nous avons essayé de faire le plus objectivement possible, l'œil constamment fixé sur la réalité existante, c'est simplement pour mémoire que nous rappelons les critiques et les éloges qu'on a l'habitude d'adresser au culte domestique.

Des esprits superficiels l'ont souvent considéré comme une pratique superstitieuse indigne d'un homme cultivé. Cette erreur provient de la confusion de ce culte avec d'autres qu'on trouve également très répandus en Annam : culte des génies ou des esprits pratiqué au bord de la route ou aux pieds des banyans. Non, le culte des ancêtres n'est basé ni sur la crainte, ni sur le désir intéressé de recevoir, en échange, des bienfaits futurs. En cela il se distingue de toutes les religions, des plus

primitives comme des plus évoluées ; et, par là, échappe à toutes les critiques que la fin du siècle dernier n'a pas épargnées, en Europe, aux dogmes et aux Eglises.

Cependant, s'attachant à des conceptions de la famille et de l'individu incompatibles avec la vie moderne, il est soumis à une évolution nécessaire ; non seulement ses formes seront modifiées mais sa base également changera. Des esprits timorés s'alarment, et crient à la ruine et à la démoralisation du peuple annamite. Cette panique est-elle justifiée ? Certains paysans ignorants de la Laponie, en assistant à une éclipse de soleil, se voilent la face et croient à la mort de tous les êtres, n'est-ce pas une crainte de ce genre que nous trouvons dans le milieu de nos moralistes altardés ? Si la jeunesse actuelle répète parfois en automates les cérémonies traditionnelles, et hésite à les adopter telles quelles, ces hésitations ne proviennent-elles pas du flottement où elle se trouve de les comprendre à sa façon et de leur trouver une base plus solide, plus rationnelle que tel ou tel système appelé à disparaître ?

A supposer même que ce culte doit disparaître un jour, y a-t-il un si grand mal à voir s'évanouir une institution qui ne « rendra » plus ? Sa disparition prouvera son inutilité, étant donné que personne, dès maintenant, ne songe à lui préparer une mort imméritée. Mais, direz-vous, par quoi remplacera-t-on cette « religion » qui a contribué à former l'âme de notre peuple et l'a aidé à traverser des heures sombres de son histoire ? Il y a dans cette objection une grande part d'erreur que nous avons mise en relief au cours de cet essai. Ce besoin d'équilibre qui, en second lieu, exige qu'une chose qui disparaît soit remplacée par une autre semblable, est un sentiment psychologiquement vrai ; mais il ne prouve rien en matière sociale. Bien des institutions qui avaient existé ont disparu et ne laissent plus de trace ; et on peut rappeler ici ces mots profonds du grand juriste allemand Thering : « L'histoire est une constante abolition ! » Un changement ne peut causer du désarroi dans les esprits que s'il est imposé d'un seul coup, ou, brusque, il heurte des croyances encore vivaces ; mais effectué sans violence, il n'est que le mouvement que fait une société, à un moment donné, pour s'adapter à ses principes nouveaux et pour s'asseoir sur des bases plus solides. Telle paraît être la grande pensée qui domine l'évolution à laquelle sont soumises nos institutions anciennes.

VU-VAN-HIEN

HUÉ MYSTIQUE



par NGUYỄN TIẾN-ẢNG

La haute colonne de la flamme s'élançait en crépitant vers le ciel, resplendit à travers les fûts noirs de la forêt de pins, illumine tout le côté Sud-Est de l'Esplanade. C'est l'heure où commence le grand sacrifice. Nuit du Nam-Giao, nuit sainte, minutes mystiques ! Nous n'avons pas, du lointain où nous nous trouvons, entendu les hérauts lancer le cri fatidique : « Allumez le bûcher ». Mais les cloches et les tambours nous avaient appris que l'Empereur avait quitté le Palais du jeûne où, venu en grand cortège, il s'est installé depuis le matin pour méditer en face de l'« Homme de bronze », statuette archaïque qui symbolise la pureté, et porte gravé sur son dos même, les caractères « abstinence » et « chasteté ». L'Empereur est rentré par la porte Ouest dans l'enceinte illuminée. Il a traversé la forêt des pins en suivant une des quatre allées bordées d'étendards qui, orientées suivant les points cardinaux, dessinent une croix dont le centre est occupé par les Tertres du Sacrifice ; il a contourné le troisième tertre, de manière à y monter par le peron du côté Nord, devant lequel il a été déployé le grand drapeau brodé des constellations. Entre la double haie des danseurs civils et militaires, au nombre de cent vingt-huit, qui attendait dans le silence et l'immobilité et la double rangée des instruments de musique archaïques avec lesquels ils accompagneront tout à l'heure leurs chants et leurs danses, l'Empereur d'Annam a gagné la « Grande Halte » tente en étoffe de couleur jaune impériale sous laquelle il a procédé au rite du lavement des mains. Puis il a gravi les degrés qui mènent au second tertre, et au moment où il pénètre sous la Maison Jaune, couleur de la terre, et s'y agenouille devant l'autel de l'invitation, le bûcher a flambé, dans le vaste brûloir en maçonnerie édiflée au Sud-Est du troi-

sième tertre, un buffle entier, éventré et épilé dans la « cuisine des génies » pendant le jour, apporté sur une civière fruste fait de tiges de bambou liées, est jeté au milieu de la braise. La fumée emporte jusqu'au ciel l'odeur de la viande qui annonce aux génies le sacrifice commencé. Un autre commandement proféré par les hérauts déclenche le second geste rituel : « Ensevelissez les poils et le sang ! » Un paquet de poils du buffle et un caillot de sang sont confiés à la terre, chargés de lui apporter le même message que l'aile de la flamme eut mission de porter jusqu'aux nues.

C'est le Nam-Giao. C'est le grand sacrifice triennal, que l'Empereur, grand pontife, offre au ciel et à la terre, et accessoirement aux mânes de ses aïeux, dont le culte est associé à celui des divinités de la nature. C'est le Rite qui, par une paradoxe, dont est coutumier l'écoulement universel des choses, naquit là-bas, sur le mont T'ai-Chan, dans l'empire du Centre, il y a des millénaires, et qui maintenant, périmé dans son pays d'origine, renié par la République Chinoise, trouve à Hué, capitale de l'Annam, le dernier refuge où il subsistera dans ses splendeurs d'un autre âge, jusqu'au jour où d'irrésistibles vicissitudes l'effaceront, ici encore, du monde des choses vivantes et du monde des choses mortes auxquelles périodiquement, la volonté des hommes insuffle parfois un regain de vie, l'effaceront pour jamais et le réintégreront dans le Néant et le Silence.

En attendant, ceux qui détiennent des dernières parcelles de la science des symboles, ceux qui persistent à croire que l'évasion hors du concret, dans la compagnie des formules ésotériques sert à concilier les puissances occultes ou communique une palpitation plus intense et féconde à la vie spirituelle des cérémoniaires et des

spectateurs, veillent jalousement sur le Rite du Nam-Giao et lui conservent le prestige de ses apparences sacrées par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Douze mille piastres, cent vingt mille francs, furent consacrées à la cérémonie que nous vîmes. Pour douze mille piastre, on remit en état l'Esplanade des Sacrifices qui, non loin de la ville, dormait son sommeil triennal parmi le chant des pins, sous la morsure des lichens et des herbes folles, dans les craquements imperceptibles qui, à la faveur des intempéries, creusent des lézardes dans les murs d'enceinte qui ceignent les tertres, veulent rappeler les montagnes qui, en Chine, furent les premiers sacrifices impériaux. Pour douze mille piastres, on eut le plus beau des cortèges ; ce cortège où six cents *linh* (gardes) impériaux au costume tout neuf de drap rouge et bleu, encadrèrent la litière impériale, précédée et suivie, sur des centaines de mètres d'oriflammes, d'étendards et d'instruments de parade, tandis que quatre éléphants aux caparaçons brodés ouvrent et ferment la marche, deux par deux. Pour douze mille piastres, on eut ces vastes tentes : bleus et ronds sur le tertre le plus élevé, dédié au Ciel, jaunes et carrés sur le second tertre, dédié à la Terre ; dix autres autels pareillement somptueux dédiés aux Ancêtres Impériaux, et autour de la seconde, aux quatre coins du second tertre, les huit autels où sont respectivement adorés « le Grand Luminaire » (le soleil), le Luminaire des Nuits (la lune), les Etoiles, les Génies des Montagnes, des mers, des fleuves et des lacs, les génies des Tertres, des collines, des plaines grasses et fertiles, les Génies des Nuages, des Pluies, des Vents, de la Foudre et du Tonnerre, les Génies de l'année et des mois, du calendrier lunaire. On eut les milliers de lanternes qui éclosent aux sommets des murs d'enceinte, dans les branches des pins, les parasols, les ombrelles, les sabollis, les oriflammes, les étendards qui marient leurs claquements sonores à la voix de la forêt berceuse. On eut les buffles, les chèvres, les porcs égorgés par dizaines dans les vastes corps de bâtiments situés à l'Est de l'Esplanade

et baptisés cuisine des Génies, abattoir sacré duquel les bêtes sortiront sur de vastes crédences basses, ombragées de parasols jaunes. Elles sortirent agenouillées pieusement sur ces offertoires qui seront placés devant les autels de manière à ce que l'holocauste ait la tête tournée vers les tablettes où sont inscrites les noms des Dieux, des Génies et des Morts. Pour douze mille piastres, on eut des choses fastueuses. et pour bien d'autres sommes encore (qui ne sont pas, celles-là, prélevées sur le Trésor, mais sont dépensées joyeusement par les intéressés eux-mêmes), on eut cette affluence de foule qui créait à Hué, aux jours de Nam-Giao, une atmosphère de fête, de joie puérile, de calme bonheur, on eut cette cohue semblable à celle d'un grand pèlerinage.

Pour qui veut cependant se pénétrer de l'insignifiance de tous les actes humains, même ce que les hommes veulent grandioses, lorsqu'on les place en regard des spectacles de la nature, il suffit de comparer le tableau de l'Esplanade pendant le jour, toute cette mise en scène et cette figuration où le sacré se mêlait au profane, avec la majesté que le même décor assume, dans la nuit spacieuse et l'heure avancée, où rayonnante de pure clarté, la lune se balance au milieu d'une myriade d'étoiles, clous d'or sur le dôme du firmament. La nuit complice prête au Rite sa grandeur serene. L'esprit le moins enclin à s'enliser en des leures est prêt à s'imaginer la tente ronde, sur la toile azurée de laquelle transparait la rampe lumineuse dessinée par les cierges, comme un autre dôme céleste ramené sur la terre, ramené à des proportions humaines, mais céleste toujours, sanctifié par les clous d'or qui en parsèment l'harmonieuse courbure.

La flamme se fait plus haute, plus crépitante de seconde en seconde. Derrière les pins, nous le voyons monter, nous qui attendons devant l'entrée Nord de l'enceinte, le moment d'être admis. Mille étincelles s'élancent vers les étoiles, s'éteignent, retombent. Les échos de la forêt portent à nos oreilles les premières clameurs des hérauts. Le Sacrifice est

commencé, mais nous n'entrons dans le second tertre que lorsque l'Empereur l'aura quitté pour entrer sous la tente bleue. Sous cette tente, nul de nous ne pourra le suivre. Au Tertre du Ciel accéderont seulement les Officiants eux-mêmes, puis le Chef de la Colonie, le Résident Supérieur en Annam et l'Inspecteur des colonies en mission, qui représentera le Ministre. Notre vingtaine d'invités restera sur le deuxième tertre, et seul Annamite parmi ces vingt personnes, je songeais à l'anomalie du Rite qui veut qu'au Sacrifice triennal, offert par l'Empereur, mais offert pour son peuple, le peuple ne fût pas admis.

« Qu'on offre l'encens ! Qu'on invite les Génies à venir ! » Je devinais plutôt que je ne les entendis, ces commandements rituels qui rythment les premières prosternations du Fils du Ciel sous la tente. . . .

En même temps, parvenaient les échos du premier chant entonné par les danseurs impériaux, chaque phase de cette cérémonie s'accompagne de chants et de danses. Le chant de la Paix qui monte maintenant dans le lointain et celui de l'invitation :

« Respectueusement, dit ce chant exprime la pensée de l'Officiant Suprême, — obéissant au mandat du Ciel, et profitant de l'époque prospère, en l'occurrence de ce sacrifice odoriférant et premier par excellence, nous présentons pieusement notre offrande, dans le fracas solennel des cloches et des tambours. O Génies, daignez venir d'un œil favorable, voir notre cœur plein de piété ! »

Cet appel aux Génies est à vrai dire un rappel, car un mois avant ce grand jour, il a été déjà procédé par un Délégué Impérial, sur ce tertre même, à la cérémonie du Ky-Cao ou Annonce Respectueuse, qui avait pour but de porter à la connaissance des Génies la date et l'heure de rite.

. . . Et nous pénétrons enfin dans l'enceinte, juste au moment où les hérauts clament, en faisant précéder leur commandement du respectueux « Tâu » qu'il faut toujours placer en tête des phrases adressées au Souverain :

« Tâu ! A Sa Majesté ! Qu'Elle monte sur le tertre : »

Quand nous mettons le pied sur le second tertre, le regard le plus prompt qui eût réussi à s'élancer au delà de la Maison Jaune et ses tables à encens, n'eût distingué de l'Empereur que sa simarre violette brodée de dragons, de montagnes et de constellations, qui s'engouffrait sous la tente couleur d'azur, entre deux rangées de mandarins inclinés dont le pas — leur regard suivant l'Auguste silhouette — hésitant les marches de l'escalier. Et la seule voix des hérauts nous permettra alors de suivre la marche du cérémonial, cette voix par laquelle nous n'entendons proférer maintenant : « Procéder à l'offrande de la soie ! ».

Offrande du Jade et de la Soie ! — Ici commence la cérémonie véritable. Le titre du chant qui accompagne cette phase du Rite l'indique clairement : C'est le chant du commencement, hymne d'actions de grâce au Ciel et à la Terre, invocation lyrique que l'on peut traduire ainsi :

« O immensité sans borne du Ciel ! O calme profond de la Terre ! Vos bienfaits sont grands comme le Ciel et la Terre ! Vos inépuisables et gracieuses générations et productions sont au-dessus de tous les éloges ! Nous vous présentons ces objets précieux avec une vénération sincère, bien que vous ne parliez quand on vous invoque. Puissions-nous, toujours digne de votre mandat, recevoir bonheur, prospérité et paix » :

Le Jade offert est de forme ronde et de couleur bleue pour être en correspondance avec la couleur et la forme du firmament ; la soie, de forme carrée et de teinte jaune, pour symboliser la terre. Puis à chaque autel est consacré encore un rouleau de soie blanche.

Face au Sud, les yeux tournés vers les autels du Ciel et de la Terre, l'Empereur s'avance jusqu'au milieu exact de la Tente, lorsqu'il recevra, après plusieurs offrandes, l'Alcool du Bonheur et la Viande du Bonheur, prélevés sur les victuailles destinées aux Génies. En attendant, cette place centrale, dénommée l'Emplacement de la Félicité, resto vide, et l'Em-

pereur se tient en arrière, tandis que les plus grands mandarins de la Cour veillent aux abords de chacun des nombreux autels de la Tente, attentifs, aux commandements des hérauts, à apporter ou à retirer des offrandes.

Là-bas, sur le troisième tertre, face au Sud, huit grands mandarins en robe rituelle poursuivent leurs prosternations en les réglant également sur les commandements des hérauts. Les huit autels aux quatre coins du second tertre, autels du Soleil et de la Lune, autel des Génies des Montagnes et des Fleuves, des Génies des Champs et des Collines, des Génies des Pluies et des Nuées, de ceux des Jours et des Nuits, de tous les autres Génies de la Terre et du Ciel. — attendant ces huit cérémoniaires. Pour le moment, ces autels restent absents de tout officiant, et seul on distingue devant chacun les trois animaux sacrifiés : bufflon, porc et chèvre, qu'on aurait dit en porcelaine, tant leur corps était blanc à la lueur des cierges.

La très lente cérémonie se déroule. Après l'offrande du Jade et de la Soie, on procède à celles des victimes et des mets. C'est ce qu'on appelle la présentation des crédences. Les holocaustes sont apportés par des gardes impériaux puisqu'il s'agit d'animaux entiers, que ne sauraient porter les mandarins, mais lorsque, dans la journée, à midi juste, commença dans la cuisine des Génies le dépeçage des bufflons, porcs et chèvres du Sacrifice, un Prince de la Famille Impériale et de hauts mandarins y veillèrent en personne. Et ce sont les mandarins qui présentent de leurs mains les autres offrandes : les pierres précieuses enveloppées dans les soies multicolores, les cassettes contenant les rouleaux de soie blanche, les plateaux de mets recouverts de protège-mouches laquées.

La très lente cérémonie se déroule. Aux abords de la Tente Bleue, des mandarins en robe bleue ample et brodée, en bonnet muni d'ailes latérales, coiffures à ailes de libellules, comme disant les gens du pays, se tiennent debout, les mains croisées, immobiles et hiératiques pendant toutes ces trois heures que durera le Sacrifice. Le clair de lune qui les

baigne nimbe de poésie leurs silhouettes qu'on aurait dit sorties des romans et des légendes du passé. Le clair de lune enveloppe de recueillement et de rêves la Tente du Ciel, et sur le tertre d'en-bas, celle de la Terre, et les autels de ce tertre, et les danseuses groupées sur le troisième, et le Brûloir qui continue à flamboyer, et les quatre torches qui, aux quatre angles de l'Esplanade, jettent une flamme fumeuse sur les grands mâts qui leur servent de support, et qui dominent de très haut la cime vaporeuse des pins.

Ce système d'éclairage reporte la pensée très loin dans les cours des âges révolus. Elles rappellent ces torches primitives, posées sur leurs supports comme des vergues, les premiers sacrifices qu'offraient sur les montagnes sacrées, les Empereurs de Chine, peu de chose différenciail, semble-t-il, ces sacrifices de celui célébré à nos yeux. Sur le mont T'ai-Chan, ou sur quelques autres cimes où se concentrent favorablement les influences subtiles du sol et du Ciel que le géomancien sait voir, l'Empereur des Han montait, seul, jusqu'au sommet, et seul, entrait dans la confrontation avec Son Père Céleste à qui il devait compte de son mandat. Les mêmes fumées odorantes de santal montaient dans l'espace nocturne, les mêmes torches fumeuses s'efforçaient dans les ténèbres de frayer un chemin à la lumière, comme, dans l'immense inconnue qui enveloppait les destinées de l'Empire, le Chef, incarnant l'âme collective des hommes qu'il menait et dominait, s'efforçait de canaliser vers son peuple les forces invisibles de la nature que le sacrifice devait transmuier en pluies de bienfaits, en grâces et protections.

Pour attester la continuité et la tradition, les chants rituels sont en caractères chinois, prolongés à la fin de chaque phrase en longs « êêê, aaa » par les musiciens sacrés. Ils tremblent en maigres ondulations, ponctuées par les cliquettes, les lithophones, les clochettes en marbre et les tambours en bois en forme de cuves. Lorsqu'on procède à celle du jade et de la soie, le chant de Thiên-Thanh ou Chant de la Présentation, s'exprime ainsi :

« Esprits du Ciel azuré et de la Terre jaune, splendidement et majestueusement présents devant nous en cet heureux jour choisi, voilà les victimes succulentes que ces animaux jeunes et de belle apparence apportent le témoignage de notre profonde vénération ! Voici les ministres du sacrifice, tout tremblants dans leur action pieuse et sincère. Esprits, daignez jeter sur nous votre regard pénétrant et faire descendre sur nous un bonheur sans fin ».

Ils n'ont rien de majestueux, ces chants, pour un profane ; leurs notes sont brèves, que lancent ces voix gutturales de soldats, et la musique qui les scande est assez rudimentaire, avec les bruits secs de très archaïques instruments. Le spectacle de l'orchestre est plus attirant ainsi que celui des danseurs. Le premier comporte, parmi les plus curieux de ces éléments, un grand tambour disposé sur un pied, sommé d'un clocheton qui est une sorte de dôme pyramidale, que surmonte une boule sur laquelle est posé un oiseau sculpté. C'est le Kim-Ngò, qui ressemble vaguement à un paon et qui doit écarter de l'orchestre tous les mauvais présages. Il y a aussi le « tigre à cliquettes lithophones » composés de lames placées dans la cavité du dos d'un tigre en bois. Ces instruments sont alignés sur deux rangs aux deux côtés de l'allée conduisant à la grande Halle, derrière deux rangées de tables vides couvertes de parasols. Ces tables, au nombre de vingt-deux recouvriront, vers la fin de la cérémonie, les vingt-deux objets qui seront jetés dans le brûloir : jade, soie et différents mets.

Derrière les instruments de musique sont massés les danseurs lorsqu'ils sont au repos. D'un côté les mines militaires portent la robe bleu des mandarins subalternes, à manches étroites. Leur bonnet se termine en forme de houe, et à leur bras gauche s'accroche un bouclier rouge et or, où est dessinée l'image du dragon. La main droite agite un *thich*, instrument de parade en forme de hache en bois emmanchée dans une grande hampe de la lance laquée rouge. De l'autre côté, les mêmes civils ont la robe bleue à manches longues et larges, et le bonnet

de mandarin subalterne civil. Leur main gauche tient le *thuoc*, flûte à sept trous, et à leur main droite brille le *vu*, bâton terminé par la tête d'un animal fabuleux et trois plumes de coq. C'est aussi aux cris des hérauts que des danseurs-chanteurs évoluent. Pour accomplir les danses et les chants, ils se placent au milieu de l'aire méridionale du troisième tertre. « Qu'on entonne le chant de l'Exquis ! ». Et voici les danseurs militaires qui se forment un carré derrière les huit cérémoniaires en instance d'accéder au second tertre, dansent, en se tournant tour à tour vers la droite ou vers la gauche, en élevant leurs boucliers et leurs javelots. Le pas qu'ils dessinent est appelé celui de la « Majesté céleste militaire ». Il s'accompagne des paroles du char de l'« Exquis ».

« Les victimes sont prêtes. Les cloches et les tambours résonnent harmonieusement. Voici l'alcool de canelle fraîchement distillé ! Voici les tasses en pierre précieuse ! Nous y versons la liqueur douce et parfumée. Les flammes du bûcher jette une leur brillante, le jade splendit de sa belle couleur bleue. O génie ! Votre présence au-dessus de ce lieu de sacrifice nous inonde de clarté. Vous êtes à gauche et à droite de ce palais rempli de parfums ! Votre lumière surnaturelle brille sous ce ciel obscur ! O Génies ! Envoyez-nous une atmosphère calme et salubre, avec un bonheur et des faveurs durables, afin que tout soit prospère et brillant ! ».

Ce chant correspond à la première offrande du vin. Deux autres libations succéderont encore, et la troisième seulement terminera le cycle. Mais, dès après la première, le mandarin chargé de l'invocation doit, au nom du Souverain, donner lecture de la Prière. Du haut du tertre, sa voix descend claire et pure jusqu'à nous, tandis qu'au loin baisse la flamme du bûcher, — comme si elle a voulu faire silence. Mais toujours brille là-bas, à la crête du mur d'enceinte, la longue guirlande des lanternes blanches, jaunes, bleues, violettes, rouges ; toujours brillent les torches aux quatre angles ; et toujours la lune claire, au milieu de son cortège d'étoiles, regarde

monter les fumées du brûcher et celles de l'encens et du santal qui se consomment dans les vaisseaux de bronze.

A l'angle Sud-Ouest de l'Esplanade, le palais du Jeune reçoit le jour du Nam-Giao l'Empereur d'Annam qui vient s'y préparer au Suprême Sacrifice par la méditation dans l'abstinence et la chasteté. Dans le compartiment principal du palais, face au Trône, était installée une table rouge. Sur cette table, à midi, un mandarin gardien des Rites, escorté d'un collègue de haut rang, vint déposer la boîte contenant la Prière. Sur la planchette de bois blanc et mince, l'Invocation aux Génies était calligraphiée en caractères rouges. Mais il est, en pays d'Annam, un nom que nul ne doit prononcer et que nul autre que l'Empereur n'a le droit d'écrire. Dans la prière, un blanc avait été laissé à la place de ce nom. Revêtu de ses grands habits de cour, tenant à la main la plaque « *que* », insigne du pouvoir, l'Empereur, après s'être assis sur le trône devant lequel les serviteurs du Palais auront allumé des parfums écrira lui-même son nom sur l'Invocation qui sera rendu ensuite au mandarin des Rites.

C'est cette prière dont nous entendons maintenant prononcer tous les termes, sauf le nom prohibé. Elle s'adresse au Ciel, à la Terre et aux Mânes royaux. Elle appelle sur le maître de l'Empire et sur ses hommes les secours d'en-haut.

La fin de la prière marque l'instant où les huit mandarins en attente au pied du second tertre devront monter. A côté de chaque autel deux autres officiants sont adjoints aux « Mandarins des Offrandes partagées » : ainsi appelle-t-on ces huit cérémoniaires parce que les offrandes présentées sur les autels qu'ils desservent sont censées provenir du partage de de celles dues au « Suprême Souverain du Vaste Ciel » et au Génie de la Terre jaune.

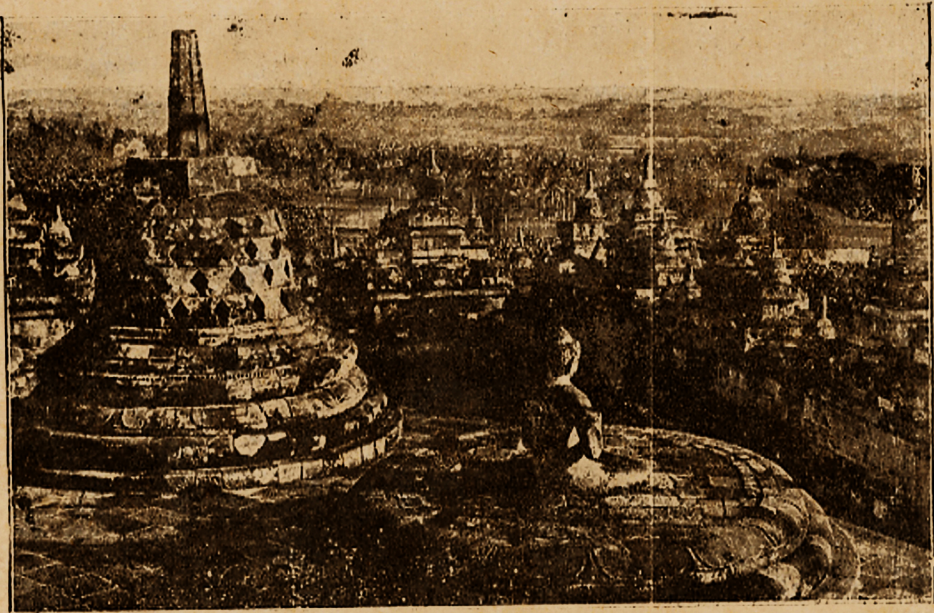
Dès ce moment, chaque geste du Souverain sous la tente bleue est exactement reproduite par les mandarins des offrandes partagées. Avec quatre prosternations, et trois inclinations, et aux sons du chant de l'Heureux Augure, c'est

la deuxième offrande du vin, le même nombre de prosternations et d'inclinations, accompagnées du chant de la Perpétuité, accomplit la troisième libation. Puis les mandarins des offrandes partagées se relèvent, quittent leurs offertoirs, et par les escaliers Est et Ouest, sont admis dans le premier tertre à contempler Sa Majesté « buvant le bonheur » et recevant la viande du bonheur. Ce sont le vin et la viande du sacrifice. Le premier est apporté à l'Empereur dans une aiguière d'or, posé sur un plateau d'or, à côté d'une tasse d'or. La seconde était prise au bufflon placé à côté de l'Autel du Ciel. Un quart d'heure avant le commencement du Sacrifice, sous la surveillance de deux gardiens des Rites, on avait placé sur la victime une planchette laquée, en suivant le contour de laquelle on a tracé avec une pointe de couteau un carré de viande qui, enveloppé dans un papier blanc, mis sur un plateau, recouvert d'un protège-mouches, fut déposé sur une crédence à l'Est de l'Autel principal. S'étant placé à l'emplacement de la Félicité, au centre de la tente, l'Empereur fait le simulacre de boire le vin et de goûter la viande du Bonheur. En réalité, les dons divins figureront demain dans le triomphal cortège du retour au palais, porté sur des palanquins, encadrés de parasols et de gardes ; et c'est dans ses appartements personnels que l'Empereur y goûtera.

Il était plus de quatre heures du matin lorsque les hérauts jettèrent les cris : « Sa Majesté ! Qu'Elle boive le Bonheur ! A Sa Majesté ! Qu'Elle boive le Bonheur ! » La cérémonie approche de sa fin. Maintenant, on entend le commandement : « Emportez les mets ! ». Le chant de l'Approbaton monte du troisième tertre où recommencent à évoluer les danseurs : c'est l'approbaton accordée par les Génies qui est célébrée en leurs paroles. Dans le tertre du Ciel, les deux porteurs du jade et de la soie s'avancent et prenant les boîtes contenant les pierres précieuses ainsi que les rouleaux de soie, les confient à deux assistants qui les emportent respectueusement, les plateaux de mets sont enlevés de même par d'au-



Lễ Nam-giao : Hoàng-Thượng dương tự điển
Ngự-danh vào văn tế Trời.



Cổ-tích đảo Java : Chùa Boroboudour
(ở giữa có tháp lớn và tượng Phật)



Đường từ Quảng-ngãi đi Qui-nhơn trên đồi có cái tháp Hời

tres assistants. Le mandarin chargé de la prière prend la planchette où est inscrite l'invocation qui vient d'être lue. En ordre, sur deux rangs, ils descendent l'escalier du Sud, l'Indicateur place la Prière sur la Tente jaune, sur un autel à droite. Les porteurs de la soie et des mets les déposent sur les vingt-deux tables ombragées de parasols alignées sur le 3^{ème} tertre, non loin des danseurs civils et militaires. Les hérauts clament : "A Sa Majesté! Qu'Elle daigne descendre du tertre!" Les danseurs civils et militaires mettent en branle les tambours antiques au bruit sourd, et jouent de tous leurs instruments de musique. L'Empereur descend par le côté Ouest de l'escalier Sud, le milieu de l'escalier étant la voie des Génies, le chemin réservé aux Génies qui, quoique invisibles, étaient présents à côté de l'Empereur. La musique cesse. L'Empereur prend place au milieu de la Tente Jaune, face au Sud, le regard fixé sur l'autel. Les hérauts crient : "Tông Thân! Qu'on reconduise les Génies!" Les quatre prosternations et les quatre relèvements de l'Empereur sont ponctués aux accents du huilain du chant qui correspond à cette phase, le "Chant de la Prospérité". Maintenant les hérauts ordonnent : "Que les mandarins chargés de la Prière, de la Soie, des Mets, respectueusement, s'approchent du brûloir!" Les vingt-trois mandarins, sur deux rangs, tournent vers l'Est et font des prosternations avant de quitter le lieu de sacrifice, prennent respectueusement la tablette du Génie et la brûlent dans une urne de bronze. Ainsi, les tablettes sacrées n'auront porté le nom des Génies que pour quelques heures : à minuit seulement les hauts mandarins de la cour accompagnés de calligraphes mandatés, copièrent sur ces tablettes les noms des Dieux, des Génies et des Ancêtres. Jusque-là, les bois restaient vierges de tout trait de plume, et lors de la répétition de la cérémonie qui s'était déroulée dans l'après-midi et où le public avait été admis, c'était devant des tablettes non sanctifiées qu'avaient officié les mandarins, et le prince Bui-Liêm qui, pour la circonstance, remplaçait l'Empereur, venu en petite tenue assister en simple spectateur.

Cinq heures du matin... Lent retour à l'aube, sous les arbres séculaires. Les chaumières, au bord du chemin, dormaient. Par places, des autels avaient été dressés. Là, les ky-lao, notables du village, étaient venus rendre hommage à l'Empereur lorsque Sa Majesté passa pour se rendre au Palais du Jeûne. Là ils viendront encore se prosterner dans deux heures, lorsque s'en reviendra le long cortège reconduisant l'Impérial officiant vers son Palais dans la Cité Interdite.

Cinq heures du matin... Dans trois heures, après un dernier regard jeté sur le cortège du retour, nous quitterons la capitale. Nous aurons certes, beaucoup de regret en voyant s'éloigner cette Hué délicate et paradoxale qui est restée, en 1933, la ville où la vie moderne est étroitement localisée dans les alentours de la Résidence Supérieure de France, tandis, qu'à cent pas, on peut vivre encore comme dans un poème de Trang-Trinh, et très facilement concevoir qu'il ne soit ici d'autres occupations que de planter des orchidées dans des pots de porcelaine fine, regarder danser les cyprins rouges dans des bassins glauques emprisonnant une montagne minuscule, écouter gazouiller doucement une voix de jeune fille, respirer la beauté féminine, et puis savourer l'harmonie des vers anciens et la mélancolie des vieux palais, des vieilles pagodes, des vieilles tours, celle des tombeaux, celle de toute splendeur déchue... Il fallait se dépêcher de l'atmosphère douce et vieillote. S'affranchir de cette ivresse de poésie et de songe, revenir dans le concret : à ce seul prix, celui qui assume le redoutable honneur d'être un fils de l'Ancêtre actuel procédera avec fruit à la confrontation du passé et du présent, et discernera parmi les rites et les symboles ceux qui portent en eux l'éclat de la vie.

(Nam giao 1933)

NGUYEN-TIEN-LANG